

Mars 1997

Les cahiers de l'APEEE

Dossier Berkendael

Ce cahier spécial est destiné à illustrer les raisons pour lesquelles les parents se sont opposés au projet d'annexe de Berkendael. Il contient, après une introduction faisant l'historique de ce dossier, une chronologie des différentes prises de position sur ce sujet, qu'elles soient le fait de l'APEEE, de la direction de l'école, du Conseil Supérieur ou encore des autorités belges, ainsi que le texte de la résolution adoptée par les parents réunis en AG le 30 janvier 1997. Une version anglaise est également prévue. Dès qu'elle sera disponible, vous en serez informés via *La Lettre*.

Points de repères : les faits marquants

Première pétition (décembre 95) : point 1	page 3
Position de l'AG de juin 96 : point 8	page 3
Lettre de l'APEEE à Mr Flahaut : point 18	page 5
Résolution de l'AG de janvier 97 : point 22	page 5
Interventions de Mr Pinck :	page 5
auprès de Mr Flahaut : point 23	
auprès de Mr De Clerck : point 24	
Article paru dans Le Soir : point 25	page 6
Note de Mr Marshall : point 26	page 6
Point de vue d'un psychologue : A2	page 8

Annexe de Berkendael: le refus des parents

La proposition faite par les autorités belges, de création d'une annexe pour l'école européenne d'Uccle, afin de permettre dès septembre 1997, le démarrage sur son site des travaux de rénovation, longtemps différés, a rencontré d'emblée la réserve des parents.

Les exigences des parents

Lors de la tenue de l'A.G. de l'APEEE de juin 1996, ils avaient subordonné leur accord à ce sujet à l'obtention d'un certain nombre de garanties concernant les conditions de scolarisation de leurs enfants, les conditions de transport, enfin, celles renvoyant à l'environnement de ce nouveau site scolaire. Afin d'apporter une réponse à ces questions les parents avaient, en vain, réclamer de leurs vœux la tenue d'un Conseil d'Administration extraordinaire de l'école, afin de permettre à l'ensemble de la communauté scolaire de prendre connaissance des éléments contenus dans ce dossier et d'arrêter une position commune, prise en toute connaissance de cause. Ce C.A. extraordinaire n'a jamais été réuni.

Le comportement inacceptable de la Belgique

Quelle ne fût la surprise, par ailleurs, des parents lorsqu'ils apprirent, en septembre 1996, que les autorités belges avaient prévu de longue date l'installation, à proximité du site scolaire de Berkendael, d'un centre pour "délinquants sexuels". Ce projet, connu au moment de la présentation de l'annexe de Berkendael aux parents et au Conseil Supérieur des EE, avait été tenu secret par les autorités belges.

L'APEEE avait alors protesté auprès du Ministre Flahaut, responsable en Belgique du dossier des Ecoles Européennes, ainsi qu'auprès du Conseil Supérieur. Une pétition, lancée à l'initiative de l'APEEE d'Uccle dans le cadre du CAS (Comité regroupant des parents des deux écoles européennes de Bruxelles et la totalité des organisations syndicales des institutions communautaires), et signée par plus de 3000 parents, avait souligné les objections des parents au sujet de Berkendael et réclamé la construction de toute urgence de la troisième école. Devant la pression des parents, le Conseil Supérieur décidait alors de ne pas accepter pour l'instant la proposition faite par la Belgique et de rouvrir le débat à ce sujet lors de sa

réunion du mois d'avril 1997.

Le rejet des parents

Quant aux parents d'Uccle, confrontés à la mauvaise foi des autorités belges, au danger que le site de Berkendael présente pour la sécurité de leurs enfants, mais aussi au fait que ce site n'allait pas ouvrir ses portes avant 1999, date à laquelle la troisième école européenne sera achevée, ils ont décidé, le 30 janvier dernier, de rejeter la proposition d'annexe pour l'école d'Uccle.

Les motifs de ce rejet

Trois raisons ont guidé leur choix. Le site de Berkendael prévu pour septembre 1997, ce qui allait permettre le démarrage des travaux de rénovation à Uccle, ne doit plus ouvrir ses portes qu'en 1999. Du même coup, ces travaux ne commenceront pas avant l'an 2000. La troisième école ayant déjà ouvert ses portes à cette date, la proposition d'annexe de Berkendael n'est plus utile. Par ailleurs, ce site présente d'importants inconvénients liés à la désorganisation des activités pédagogiques, à l'aggravation des conditions de scolarisation pour les enfants concernés, sans parler des conditions de transport. Enfin, et c'est le plus important, l'environnement immédiat de ce site paraît tout à fait inadapté dans la mesure où, en plus des prisons existantes à proximité, est prévue l'installation d'un centre fédéral d'observation clinique, décidé dans le nouveau cadre de la législation belge sur la question des abus sexuels.

Accélérer la construction de la troisième école

C'est pourquoi, les parents estiment que seule l'accélération de la construction de la troisième école, et son achèvement pour la rentrée scolaire de 1998 est susceptible de désengorger l'école d'Uccle, et de permettre la réalisation des travaux de rénovation, longtemps différés par les responsables des Ecoles Européennes. C'est pourquoi l'APEEE a entrepris une très large campagne d'information pour expliquer les motifs du refus des parents. Elle propose aux parents de se mobiliser, notamment, en leur faisant signer une lettre ouverte adressée au Conseil Supérieur.

EXTRAITS DE DOCUMENTS CONCERNANT LE SITE DE BERKENDAEL

1) Décembre 1995 :

Lors de la tenue d'une manifestation réunissant plus de 1.500 parents, l'APEEE a remis au Ministre Flahaut le texte d'une pétition ayant recueilli presque 5000 signatures déplorant les conditions de scolarisation, notamment à Uccle et demandant la construction rapide de la troisième école.

2) 23 janvier 96 : compte-rendu du Conseil d'Education (Communication de l'Ecole) :

Intervention de M. Marshall sur l'Annexe: en ce qui concerne l'Ecole Scandinave, il n'y a pas de progrès. **L'autre proposition (Berkendael) a été refusée parce qu'elle n'a pas les conditions appropriées...."**

3) 24 janvier 96 : lettre du Ministre Flahaut à l'APEEE, en réponse à la lettre de l'APEEE du 15.12.95 au sujet de la surpopulation :

"(...) Berkendael représente en effet une opportunité de réhabiliter un site existant et de créer une école moderne pour un prix inférieur de moitié à une école européenne qui serait construite ab nihil(...)"

4) 30-31 janvier 96 : Réunion Elargie du Conseil Supérieur (extrait du procès verbal) :

"La proposition faite par les Autorités belges d'aménager une école située rue de Berkendael qui est plus proche du centre de Bruxelles pour y accueillir une partie des élèves ne recueille l'avis favorable ni des parents ni du représentant du Conseil Supérieur," ni du Directeur de l'école qui déclare " **la proposition de Berkendael ne peut convenir parce que ce site comporte de sérieux problèmes d'accès pour les autobus d'une part et ne comprend qu'un hectare et demi, ce qui est un espace trop réduit pour les besoins de l'Ecole.**"

Suite à la discussion un accord se dégage sur le texte d'une lettre qui a été envoyée au Ministre Flahaut : "sur base des informations dont dispose le Conseil Supérieur, **l'Ecole Scandinave à Rhode St Genèse semble être la solution temporaire susceptible de satisfaire nos besoins à la rentrée 1996/1997.**"

5) 23-24 avril 96 : Réunion Elargie du Conseil Supérieur (extrait du procès verbal) :

M. Olsen intervient pour dire : "qu'un Plan Directeur a également été élaboré pour la rénovation des bâtiments de l'Ecole Européenne de Bruxelles I. Les principes énumé-

rés dans ce plan ont été approuvés par le Bureau et par la Direction de l'Ecole. Pendant la durée des travaux de rénovation, les élèves de Bruxelles I seront hébergés à l'école de Berkendael qui sera aménagée."

NDLR: Aucun débat ni vote ne semble avoir suivi cette déclaration à notre connaissance. Ce qui nous amène à nous demander quand le Conseil Supérieur a approuvé la proposition d'une annexe à Berkendael, contrairement à ce qui avait été déclaré en janvier 1996.

6) 30 avril 96 : lettre de M. Marshall aux professeurs de l'Ecole Européenne de Bruxelles I

"L'Etat Belge ne peut pas justifier politiquement l'achat d'une école privée alors qu'il y a des écoles vides et tout à fait utilisables. De plus, toutes dépenses supplémentaires pour les Ecoles Européennes au moment où on ferme des écoles belges et où on licencie des milliers d'enseignants seraient mal perçues."

Le Gouvernement reconnaît le coût élevé de la solution de Berkendael par rapport au coût de l'Ecole Scandinave."

7) 6 juin 96 : Compte-rendu du Conseil d'Education (Communication de l'Ecole) :

Berkendael: M. Marshall annonce qu'il a été définitivement décidé de temporairement transférer une partie des élèves (+/- 600/700) à Berkendael à partir de septembre 1997. Cela est motivé par les deux chantiers qui rendent impossible le bon fonctionnement de l'école pendant quelques années. Ce projet s'insère d'ailleurs dans le plan qui prévoit Berkendael en tant que 4ème Ecole Européenne à Bruxelles."

8) Juin 1996 :

Les parents prennent connaissance; lors de la tenue d'une réunion d'information organisée par la Régie des Bâtiments et lors de la tenue de l'Assemblée Générale de l'APEEE, du projet "Berkendael", et subordonnent leur accord à une série de conditions liées aux conditions de scolarisation (environnement, encadrement administratif et pédagogique, sécurité, transport, etc...).

"La prochaine Assemblée Générale de l'Association se prononcera définitivement sur le déménagement proposé." (La Lettre n° 20)

9) 26 septembre 96 : Procès verbal de la réunion entre la Régie des Bâtiments, le Représentant du Con-

seil Supérieur et les Directeurs des deux écoles de Bruxelles concernant le programme des besoins pour la rénovation de l'Athénée de Berkendael.

De gros travaux de rénovation sont nécessaires afin de rendre utilisable l'Athénée de Berkendael pour le 1 septembre 98.

NDLR: Les travaux s'annoncent déjà avec un retard d'un an.

10) 30 septembre 96 : lettre commune du Directeur de l'Ecole et du Président de l'APEEE au Ministre Flahaut

"(...) Il y a eu des rapports et articles dans la presse au sujet de l'établissement d'une unité pour la réhabilitation des délinquants graves y compris des pédophiles à proximité de l'école de Berkendael qui est prévue pour servir d'annexe à l'Ecole Européenne de Bruxelles I pendant les rénovations. Si ces rapports ont déjà alarmé le voisinage, surtout à un moment particulièrement sensible - je pense bien entendu à l'affaire Dutroux - vous pouvez aisément imaginer l'impact psychologique sur nos parents dont les enfants se retrouveront à proximité immédiate du centre, parents qui sont déjà réticents au choix du site. C'est pourquoi il est essentiel de fournir ouvertement le maximum d'informations précises au sujet de ce centre (...)"

11) 15 octobre 96 : lettre du Ministre Flahaut à M. Marshall

"(...) je peux vous dire que le bâtiment, qui doit devenir le siège de l'Institution d'étude et d'hébergement des individus présentant des risques de dangerosité envers la société, est destiné à cette fonction depuis très longtemps. C'est d'ailleurs dans la perspective d'y développer ces activités d'observation clinique qu'il avait été érigé (...)"

NDLR: L'APEEE a eu connaissance de cette lettre seulement le 16.12.96

12) 17 octobre 96 : Séance plénière: débat à la Chambre des Représentants belge sur la pétition de l'ASBL "Marc & Corinne" en vue d'instaurer les peines incompressibles pour les ravisseurs d'enfants.

M. De Clerck, Ministre de la Justice annonce les décisions prises par le Conseil des Ministres du 30 août 96, entre autres dans le nouveau cadre de la législation sur la question des abus sexuels des mineurs, "(...) la mise en oeuvre d'un centre fédéral d'observation clinique, pour délivrer un avis fondé avant décision (sur les libérations conditionnelles). Le bâtiment y destiné, rue Berkendael à Forest, est actuellement occupé par une prison pour femmes. (...) Dès que la prison d'Ardenne sera terminée en avril 1997, on pourra vider le bâtiment de Berkendael pour y installer le centre d'observation scientifique(...)"

13) 21 octobre 96 : lettre du Ministre Flahaut au CAS par l'intermédiaire de la Fédération de la Fonction Publique Européenne:

"Les travaux à réaliser sur le site de certains des bâtiments existants doivent naturellement s'accompagner d'une libération de ceux-ci et de l'accueil des élèves dans des locaux de remplacement; ceux qui ont été retenus sont situés à la rue de Berkendael, dans l'ancien Athénée qui est un complexe scolaire répondant à toutes les conditions requises."

"En ce qui concerne un parking de bus, il se pose un problème juridique car la convention des sièges qui lie l'Etat Fédéral et les pays membres de la Communauté au sujet des Ecoles Européennes, prévoit que celles-ci répondent aux standards infrastructurels et d'équipement qui sont d'application dans les écoles belges. (Il n'est pas prévu dans ces dernières de faire du "busing"). Dès lors, la mise à disposition de parking de bus spécifiques importe une dépense qui contreviendrait aux termes de la convention des sièges précités."

NDLR: M. Flahaut se réfère ici à l'Ecole de Woluwé, il est évident que cette convention est aussi applicable à toutes les autres écoles européennes en Belgique (y compris l'annexe de Berkendael dont la capacité d'accueil des bus scolaires est inexistante).

14) 20 novembre 96 : lettre du Président de l'APEEE à M. Pinck (Conseil Supérieur)

"(...) Je vous serais reconnaissant de me communiquer la date du Conseil d'Administration Extraordinaire de l'Ecole Européenne de Bruxelles I devant analyser les conditions de scolarisation sur le site de Berkendael (...)"

NDLR: Cependant, ce Conseil d'Administration Extraordinaire, pourtant décidé, n'a jamais été convoqué.

15) 22 novembre 96 : lettre de l'APEEE à M. Samland, Président de la Commission des Budgets du P.E.:

"(...) Les autorités belges ont prévu un plan de rénovation des immeubles de l'école entre 1998 et 2001 qui prévoit le déménagement provisoire à partir de septembre 1997 de certaines classes vers l'Athénée Royal de Berkendael, qui est fermé en tant qu'établissement scolaire depuis quelques années, qui doit être rénové, et qui est situé juste à côté de la prison de St Gilles et de Forest. Les parents ont des objections majeures à l'égard de cette "solution". Nous sommes perplexes de voir que l'on envisage de dépenser 650 Mio FB sur un site provisoire alors que le coût prévu pour la construction de la 3ème école s'élève à 1.500 Mio FB (...)"

16) 25 novembre 96 : lettre de M. Pinck (Conseil

Supérieur) à l'APEEE

"(...) Vous n'ignorez pas que Berkendael ne sera pas prêt en 1997 mais en septembre 1998. Le Conseil Supérieur a évidemment protesté et nous attendons la réponse du Ministre (...)"

17) 4 décembre 96 : lettre du Président de l'APEEE à M. Pinck (Conseil Supérieur)

Au sujet de la tenue d'un Conseil d'Administration extraordinaire sur Berkendael: "(...) votre réponse me laisse perplexe (...)"

"(...) Je vous rappelle que les parents sont extrêmement inquiets, voire hostiles, à l'attribution de Berkendael comme annexe provisoire de l'Ecole Européenne d'Uccle. Il est donc tout à fait urgent de pouvoir répondre à leurs nombreuses interrogations de manière à leur permettre d'arrêter définitivement leur position lors de la tenue de la prochaine Assemblée Générale de l'APEEE (...)"

NDLR: Malgré le second rappel, le Conseil d'Administration Extraordinaire n'a jamais été convoqué.

18) 20 décembre 96 : lettre de l'APEEE au Ministre Flahaut

"(...) Nous tenons à vous faire part des objections des parents d'Uccle quant à la réalisation, à côté de l'Ecole, d'un centre de détention pour délinquants sexuels, ce qui rend, aux yeux des parents, le site de Berkendael inapproprié pour accueillir des enfants.

Les parents d'Uccle trouvent tout à fait inacceptable que cette information, connue par vos services, n'ait été divulguée, ni au moment de la présentation aux parents du projet d'établissement d'une annexe de l'école d'Uccle sur le site de Berkendael, ni au moment de la communication faite au Conseil Supérieur à ce sujet."

19) 27 janvier 97 : réunion d'information de M. Marshall

Réunion d'information convoquée par M. Marshall où les 300 parents présents rejettent unanimement l'annexe de Berkendael.

20) 28 janvier 97 :

Manifestation des parents et remise de la pétition lancée le 29.10.96 et signée par 3000 parents aux Représentants du Conseil Supérieur, réclamant la construction de la troisième école pour septembre 1998 et mettant en cause l'annexe de Berkendael.

21) 28-29 janvier 97 : Réunion du Conseil Supérieur

Le Conseil Supérieur suspend à la demande des Représentants des Parents la décision sur l'Athénée de Berkendael jusqu'au Conseil Supérieur d'avril 1997. Lettre du Ministre Flahaut à M. Pinck qui annonce l'octroi du

permis de bâtir pour la 3ème école, le début imminent des travaux et que l'Athénée de Berkendael sera prêt pour la rentrée scolaire 1999.

NDLR: Encore une année de retard...

22) 30 janvier 97 : Assemblée Générale de l'APEEE

Les parents, réunis en Assemblée Générale, rejettent catégoriquement le projet de Berkendael et mandatent "le Conseil d'Administration pour entreprendre toutes les actions nécessaires pour faire avaliser leur refus de Berkendael lors de la tenue du Conseil Supérieur." (voir texte de la résolution annexe A1 page 7).

23) 31 janvier 97 : Lettre de M. Pinck au Ministre Flahaut

"(...) En ce qui concerne le dossier Berkendael, des retards sont également intervenus.... Vous ne précisez pas les causes du retard qui nous a été annoncé. Nous avons appris à ce propos que le Ministère de la Justice a décidé d'ériger dans un endroit contigu à cette annexe un centre de haute sécurité pour l'incarcération de délinquants. Permettez-moi de vous faire part de la préoccupation des membres du Conseil Supérieur qui ont exprimé à l'unanimité leur étonnement quant à cette information (...)"

"(...) En effet, lorsque le Conseil a marqué son accord pour Berkendael lors de sa réunion des 24 et 25 janvier 1996, il n'était nullement informé de la création de ce centre pour délinquants ce qui est regrettable. J'écris ce jour une lettre à Monsieur le Ministre de la Justice pour lui demander au nom du Conseil Supérieur de nous donner toutes les assurances concernant la sécurité des élèves qui devraient être hébergés à l'Ecole de Berkendael pendant la durée des travaux des rénovation à Uccle. Tant que nous n'aurons pas obtenu de la part des autorités juridiques les garanties nécessaires, le Conseil Supérieur considère que l'acceptation de ce site ne pourra faire l'objet d'un engagement ferme de notre part(...)"

NDLR: L'accord pour Berkendael qui aurait été donné lors de la Réunion du Conseil Supérieur des 24/25 janvier 96 ne semble pas avoir été voté (voir point 5 page 3 de ce dossier).

24) 31 janvier 97 : Lettre de M. Pinck à M. De Clerck

"Le Conseil supérieur des Ecoles européennes réuni en session plénière les 28 et 29 janvier 1997 a appris avec grand étonnement que les autorités judiciaires de Belgique ont l'intention d'ériger un centre de haute sécurité pour délinquants dans les environs immédiats de l'Athénée de Berkendael."

"Lorsque le Conseil supérieur a été informé de la disponibilité de l'Athénée de Berkendael en janvier 1996, il n'a pas été mis au courant du plan de réalisation d'un

centre de délinquants à proximité immédiate de l'Ecole de Berkendael. L'information qui vient de nous être communiquée remet en cause le choix du site pour y héberger nos élèves et notre engagement à accepter la proposition."

"Dès que nous serons en possession de ces informations, le Conseil Supérieur étudiera à nouveau la situation et prendra position sur l'opportunité d'envisager le transfert d'élèves prévu initialement pour le mois de septembre 1997 est reporté à une date ultérieure qui reste à préciser de la part des services de la Régie des Bâtiments."

25) Extrait du Soir du 14 février 97 : Intervention de Mr Flahaut

"Nous allons démarrer la rénovation de l'athénée de Berkendael, pour qu'il puisse accueillir 400 élèves. Cela permettra d'entamer la rénovation des locaux vétustes de l'E.E. d'Uccle. Berkendael sera, en quelque sorte, une E.E. 3 bis. Mais ce sera un outil de qualité. Environ 230 millions vont être investis dans ces bâtiments que la Régie a racheté à la Communauté française. Le chantier doit démarrer au deuxième trimestre 97. Ni la Belgique ni Bruxelles n'auront à rougir des infrastructures scolaires mises à disposition de l'Europe."

NDLR : Pourtant, toutes les prévisions étaient jusqu'à maintenant basées sur le déplacement de 700 élèves et un budget de 650 millions ?

26) Note de dossier de M. Marshall adressée au Conseil d'Administration de l'Ecole de Bruxelles I du 17 février 97 :

extrait du point II sécurité :

"Le Chef de Cabinet (du Ministre de la Justice) a confirmé que l'actuelle prison de femmes située Avenue Berkendael... sera complètement rénové et adapté pour faire, fin 1998 début 1999, un centre de la plus haute sécurité pour 50 à 60 délinquants graves dont certains auront commis des crimes sexuels.

Le bâtiment va incorporer les tous derniers systèmes de surveillance électronique. L'enceinte externe sera un mur de 6m relié directement à la prison de Forest pour tout passage de prisonniers. Le couloir entre la ceinture et le bâtiment sera patrouillé nuit et jour. Il y aura des caméras (surveillance électronique).

L'entrée de Berkendael ne sera utilisée que par le personnel et les visiteurs. Il existera une zone tampon entre cette entrée et le centre d'unité proprement dit (donc pas de passage). Le système de surveillance à l'intérieur est des plus strict. Toutes les portes sont doubles (toujours 2 portes) et sont ouvertes à distance. Il n'y a pas de clé normale. L'impression donnée est qu'il y aura la plus grande sécurité pour nos élèves. Il ne faut pas oublier non

plus qu'il y a une plus grande activités de patrouilles par la police locale et la gendarmerie aux environs des prisons, ce qui ajoute un plus à la sécurité générale.

extrait du point IV: réunion avec les parents du 27 janvier 97 :

"Je ne m'attendais pas à une réunion facile, mais le comportement de certains fut déplorable. Il y régnait une atmosphère de paranoïa et de polémique: le raisonnement et l'attitude digne n'y avaient pas leur place. Les détails de l'organisation du transport etc... n'ont pas été discutés.

(1) Les parents sont très préoccupés par les aspects de sécurité. Ils ne semblent pas accepter que cette unité dite de "haute sécurité" soit une garantie pour leurs enfants.(...)

(3) Ils craignent que Berkendael ne devienne une 4ème école européenne malgré les indications qui leur sont données concernant le mouvement de population scolaire."

27) Réponse d'un expert en psychologie de l'enfant à la consultation de l'APEEE du 20 février 97 :

Quelles pourraient être les conséquences du fait qu'on scolarise des enfants à côté d'un centre pour délinquants sexuels graves ? (voir texte annexe A2 page 8)

28) Lettre ouverte au Conseil Supérieur des Ecoles Européennes signée par les parents d'Uccle dans laquelle est notamment affirmé :

"(...) Enfin, et c'est le plus important, l'environnement immédiat de ce site est tout à fait inadapté aux enfants dans la mesure où, en plus des prisons existantes, est prévue l'installation d'un centre d'accueil pour "individus présentant un risque de dangerosité pour la société (...)"

Dans ces conditions, la parents estiment que seule l'accélération de la construction de la troisième école et son achèvement pour la rentrée scolaire 98/99 est susceptible de désengorger l'école d'Uccle et de permettre la réalisation des travaux de rénovation longtemps différés par les responsables des Ecoles Européennes."

Conclusion

Il est important d'attirer l'attention sur le fait que si, malgré toutes les oppositions, le Conseil Supérieur acceptait l'annexe de Berkendael, en toute connaissance de cause, ses membres auraient à assumer une lourde responsabilité en cas d'incident découlant de la localisation du site.

Annexes**A 1****Résolution "Berkendael"****adoptée par les parents réunis en Assemblée générale le 30 janvier 1997**

Les parents, réunis en Assemblée Générale le 30 janvier 1997, ont pris connaissance des éléments d'information concernant le projet d'annexe à l'Ecole Européenne d'Uccle sur le site de Berkendael destiné aux enfants du primaire, situé à la fois à côté d'une prison et d'un centre d'accueil pour des personnes "présentant un risque de dangerosité pour la société".

Compte tenu des éléments en leur disposition, ils rejettent catégoriquement ce projet. Ils s'indignent que les autorités belges aient pu faire une telle proposition et s'étonnent que le Directeur de l'école l'ait acceptée.

Pour résoudre le problème de surpopulation et pour permettre que soient entrepris, dans de bonnes conditions, les travaux de rénovation des bâtiments de l'Ecole d'Uccle, ils considèrent que la seule solution valable est d'accélérer la construction de la troisième école de manière à ce qu'elle puisse ouvrir ses portes, comme promis, dès septembre 1998, d'autant plus que ce choix se conformerait mieux aux exigences d'efficacité et de discipline budgétaire.

Le permis de bâtir de la troisième école vient d'être délivré. Les travaux de construction peuvent donc démarrer à très brève échéance. Les parents demandent que les 650 Mio FB prévus pour la rénovation et l'agrandissement du site de Berkendael soient consacrés, en priorité, à l'accélération des travaux à entreprendre sur la site de la troisième école.

Les parents demandent au Directeur de les appuyer dans leur refus et leurs revendications dans l'intérêt des enfants.

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'Administration pour entreprendre toutes les actions nécessaires pour faire avaliser le refus de Berkendael lors de la tenue du prochain Conseil Supérieur.

A 2

Quelles pourraient être les conséquences du fait qu'on scolarise des enfants à côté d'un centre pour délinquants sexuels graves?

Réponse d'un expert de psychologie d'enfants

Il est évident qu'aucun professionnel de l'éducation ne penserait à proposer l'implantation d'une école à côté d'une prison et d'un centre expérimental pour délinquants sexuels.

Tout d'abord, c'est un droit pour l'enfant de recevoir un enseignement dans un environnement sain, ouvert et protégé de tout ce qui pourrait lui causer des dommages physiques ou psychiques.

Si, par malheur, l'enfant est né dans un milieu familial chaotique ou malsain, la société est dans l'obligation d'essayer de pallier autant que possible à ces insuffisances. Il va contre toute logique que ce soit l'école elle-même qui mette l'enfant en situation de risque. Or, dans le cas qui nous occupe, les risques psychiques sont très grands. Il y a certains aspects de l'être humain que l'enfant n'est pas en mesure et ne devrait pas comprendre, et un de ces aspects est celui des délinquants sexuels et de la pédophilie. Si par des circonstances malheureuses comme celles qui règnent actuellement en Belgique, il s'avère nécessaire d'informer les enfants, il faudra le faire tout en sachant que cela entraînera des conséquences pour l'enfant. En effet, la fréquence de pathologies telles que des perturbations de sommeil, des phobies, des syndromes d'instabilité psychique et d'autres problèmes psychologiques a récemment augmenté parmi les enfants en Belgique d'une manière significative. Aggraver cette situation, déjà par elle-même délicate, en envoyant un enfant à l'école à côté d'un établissement hébergeant ce genre de personnes, peut être non seulement une expérience traumatisante pour l'enfant, mais encore, peut lui causer des dommages irréparables en laissant des traces dans sa psyché et en transformant sa personnalité et sa perception du monde et de l'être humain.

Aucun professionnel de l'éducation n'ignore cet argument, et par conséquent, mettre en oeuvre ce projet de façon délibérée suppose un certain degré de "perversion" ou au moins un certain manque de réflexion de la part des autorités compétentes qui seront responsables des dommages psychiques que l'enfant pourrait subir.

La Lettre et Les Cahiers de l'APÉEE

Association des Parents d'Élèves de l'École Européenne Bruxelles I

46 Av. du Vert Chasseur, 1180 BXL

Tel/Fax: 575.01.45

Lot 53 1 - 15 (CE) tel. 295.62.64

Banque : N° 310-0200330-14

Responsable de rédaction: K. Walker

Secrétaires de rédaction: M. Delpeuch, J. Minallier

Rédaction: A. Caracosta, M. Delpeuch, T. Garcia-Azcarate, E. Lindroff, J. Minallier

M. O'Keefe, P. Reichert, B. Trench, G. Vlandas, K. Walker

Envoi: M. Langhats, A. Walker, E. Weng, C. Yakas, R. van Brusselt

Impression et envoi C.E. - Tirage: 3200

Les articles signés ne représentent pas forcément le point de vue de l'APÉEE. Les contributions à La Lettre doivent nous parvenir à la fin de chaque mois.

Directeur de publication: G. Vlandas

Copyright 1996 by APÉEE, BXL. T. Reproduction forbidden without permission of the copyright owner.